

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Open Travail

La Mutuelle Générale met en place une nouvelle organisation du travail innovante, pour concilier performance et meilleur équilibre de vie de ses collaborateurs

Mardi 11 mai, l'ensemble des organisations syndicales de La Mutuelle Générale (UNSA, FO, CGT, CFDT, CFE-CGC) ont, à l'unanimité, signé l'accord de mise en place de l'Open Travail, nouveau mode d'organisation du travail innovant et ambitieux initié en juin 2020. Reposant sur des principes de volontariat, de souplesse, de concertation avec son manager et de réversibilité, l'Open Travail a pour ambition de permettre aux collaborateurs de la mutuelle de choisir, dans un cadre prescrit, leurs mode et lieu de travail en optimisant leur qualité de vie. Son déploiement, progressif, commencera le 1^{er} juin pour être pleinement effectif fin 2021.

Initié en juin 2020 sous l'impulsion de Christophe Harrigan, directeur général, et nourri des premiers enseignements tirés de la période de télétravail subi que notre pays a connu à l'occasion de la crise sanitaire, l'Open Travail est un projet innovant et ambitieux. Il a été mené entièrement en interne, sur un principe de co-construction : près de 80 collaborateurs volontaires issus de toutes les directions de l'entreprise ont réfléchi ensemble pendant plus de 4 mois à tous les aspects de ce projet d'envergure. Les 1 900 collaborateurs de La Mutuelle Générale ont également été plusieurs fois consultés sur l'Open Travail à l'occasion d'enquêtes internes (en juillet 2020 et janvier 2021) et ont, chaque fois, témoigné de leur forte adhésion et motivation pour le projet (lors du dernier baromètre interne, en janvier 2021, 85% des collaborateurs jugeaient ce projet motivant).

Les grands principes : volontariat, souplesse, concertation et réversibilité

L'Open Travail est avant tout un nouveau mode de travail qui doit permettre aux collaborateurs de La Mutuelle Générale d'optimiser leur organisation et l'articulation de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle ou familiale.

Ouvert à l'ensemble des salariés en CDI, CDD et stage/alternance sur la base du volontariat, les collaborateurs de la mutuelle pourront ainsi choisir d'effectuer de 0 à 5 jours de télétravail par semaine avec un minimum de 4 jours de présence par mois. Ils

ON VA BIEN ENSEMBLE

auront aussi la possibilité de choisir leur lieu de télétravail : domicile, résidence secondaire, lieu tiers ou un autre site de La Mutuelle Générale de manière ponctuelle. Les salariés de La Mutuelle Générale bénéficieront également de nouvelles flexibilités dans la gestion de leur journée de travail afin d'harmoniser contraintes personnelles (récupération des enfants à l'école, temps aidant...) et activité professionnelle.

Cette organisation du travail, très novatrice pour le secteur banque-assurance, offre ainsi aux salariés de la mutuelle l'opportunité de faire coexister un projet de vie personnel (déménager dans une autre région pour gagner en qualité de vie, se rapprocher de parents âgés, suivre son conjoint lors d'une mutation géographique par exemple) tout en conservant son emploi, son savoir-faire, ses collègues, etc. dans la même entreprise. Pour La Mutuelle Générale, c'est également la garantie de conserver les compétences de ses talents, d'attirer de nouveaux profils, et d'élargir son bassin de recrutement.

En parallèle de cette souplesse dans l'organisation du travail de chacun, la productivité, individuelle comme collective, et la qualité de service aux adhérents et clients devront bien entendu être maintenues. Les collaborateurs qui feront le choix de l'Open Travail le feront donc en concertation avec leur manager qui veillera à la performance de son équipe comme au bien-être de chacun de ses membres. L'Open Travail est réversible, à l'initiative du collaborateur comme du manager. Les salariés auront ainsi la possibilité d'ajuster leurs modalités de travail en augmentant leur nombre de jours de présence sur site si nécessaire et ce de façon temporaire, comme de revenir à leur organisation initiale.

Accompagnement des collaborateurs et préservation du collectif

Pour accompagner ces changements majeurs, La Mutuelle Générale a prévu 3 types d'accompagnements.

En premier lieu, un accompagnement de ses collaborateurs dans le développement de nouvelles compétences comportementales indispensables à la réussite de l'Open Travail. Il s'agit de favoriser l'autonomie et de responsabiliser par la confiance. A cet effet, diverses formations, guides pratiques et charte des bonnes pratiques seront dispensées à chaque étape de la mise en place de l'Open Travail tant aux managers qu'aux salariés.

En deuxième lieu, un accompagnement matériel. Afin de permettre à ses collaborateurs de travailler à domicile dans de bonnes conditions, l'entreprise met à disposition de chacun une sélection d'équipements informatiques (PC portable, 2^e écran de 22 pouces, casque, clavier, souris, hub USB...) et du mobilier de bureau (fauteuil ergonomique, rehausseur de PC portable...).

Enfin, un accompagnement financier avec la mise en place d'une indemnité forfaitaire de 2 € par jour télétravaillé, dans la limite de 40 €/mois, et de tickets restaurant pour chaque journée de télétravail effectuée.

Afin de favoriser le lien social et le collectif, chaque collaborateur devra être présent sur son site de rattachement au moins 4 journées par mois, dont au moins 1 journée qui sera consacrée à l'animation d'équipe (temps forts en équipe ou inter-équipes,

activités collaboratives...). Chaque manager disposera d'ailleurs d'un budget spécifique pour l'animation de ces temps collectifs.

Les différents sites de La Mutuelle Générale seront réaménagés afin de répondre aux usages collaboratifs en favorisant les espaces pour se réunir et les espaces de convivialité.

« Transformer notre organisation du travail afin d'améliorer la performance de l'entreprise tout en favorisant le bien-être de nos collaborateurs est l'un des axes majeurs de notre projet d'entreprise Ensemble 2023. Je suis fier que notre ambitieux projet d'Open Travail voie aujourd'hui le jour et impatient de le déployer pour en recueillir collectivement les premiers bénéficiaires ! » a déclaré **Stéphane Gannac, Directeur général adjoint RH, Projets & Prévention santé.**

« L'Open Travail est plus qu'un simple accord de télétravail. C'est un projet innovant et stimulant qui nous permet d'interroger nos façons de travailler pour leur redonner du sens, en distinguant le travail collaboratif sur sites et le travail individuel à distance. Les enjeux pour notre entreprise sont grands : innovation organisationnelle, agilité managériale, confiance et responsabilisation des collaborateurs ainsi qu'attractivité pour les candidats. Je suis confiante dans notre réussite collective. » a ajouté **Hélène Bengorine, Directrice des Ressources humaines.**

À propos de La Mutuelle Générale

Troisième mutuelle de France et experte des métiers de l'assurance santé et de la prévoyance depuis 75 ans, La Mutuelle Générale assure 1,5 million de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros. Ses offres s'adressent aux entreprises de toutes tailles comme aux particuliers. En 2020, La Mutuelle Générale diversifie ses activités en lançant Flex, une nouvelle offre de services aux entreprises destinés à faciliter la vie quotidienne de leurs salariés et à améliorer leur qualité de vie au travail. Acteur de l'économie sociale et solidaire, La Mutuelle Générale mène toutes ses actions au bénéfice de ses adhérents, en mobilisant ses 1 900 collaborateurs et ses 1 500 élus bénévoles.

www.lamutuellegenerale.fr - Suivez-nous sur



CONTACT PRESSE

Justine Joly

06 83 84 62 73

jjoly@lamutuellegenerale.fr